Image not found or type unknown

Sasu radiée et liquidée

Par **Pvwvintage23**, le **23/05/2019** à **17:41**

Bonjour,

jai radié et liquidé ma sasu en Août 2018.

Sur les conseils de mon expert comptable, j'ai Vendu l'ensemble du matériel, procédé au licenciement « économique « de ma salariée Et procédé au règlement des dettes et dernières factures.

crpendant, j'ai reçu cette semaine la visite d'un clerc assermenté qui m'a donnéune « signification de contrainte » à la demande de pôle emploi.

me signifiant que la SASU dit 4030€, dont 197€ de majoration, article a444-31 97,09€ et 72,73€ pour le coût du présent acte.

soit au total 4030€,17€

Apres contact avec mon ancien comptable, il s'avère que ma sasu doit effectivement 3662€ de contribution au financement de l'allocaction de sécurisation professionnelle.

ma société étant radiée et liquidee et bilan fait depuis des mois, comment puis je régler cette déconvenue ?

le comptable me dit que c'est une erreur de sa part, mais que cela n aurai pas changé grand chose.

sauf que je me retrouve avec une dette de 4000€ et des papiers dont je ne comprends pas grand chose.

je peux accepter de régler ou faire opposition....

j'étais le liquidateur pour infos.

et je n'ai reçu Aucun courrier ni recommandé !

que me conseillez vous de faire ??

quelle démarche adopter ? Comment faire et que faire ???

merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés